

DÉLIBÉRATION N° CA 21-10 DU 15 JUIN 2021
relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion
du conseil d'administration du 9 mars 2021

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le procès-verbal de la réunion du 9 mars 2021,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 15 juin 2021.

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie approuve le procès-verbal de la réunion du 9 mars 2021.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Sandrine ROCARD

Le Président
du conseil d'administration



Marc GUILLAUME

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 9 MARS 2021**

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 MARS 2021

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie s'est réuni en son siège, sous la présidence de M. GUILLAUME, avec pour ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 novembre 2020 (délibération)**
- 2. Approbation du règlement intérieur du conseil d'administration (délibération)**
- 3. Élections des vice-président.e.s du conseil d'administration (délibération)**
- 4. Élections à la présidence et à la vice-présidence de la commission des aides et des membres de la commission des aides (délibérations)**
- 5. Élections des membres de la commission des finances (délibération)**
- 6. Comptes rendus d'activité 2020 :**
 - 6.1 Rapport de la Directrice générale
 - rapport de performance 2020 (délibération)
 - 6.2. Rapports d'activité des commissions du conseil d'administration (information)
 - rapport du président de la commission permanente des programmes et de la prospective (C3P)
 - rapport du président de la commission des aides
- 7. Approbation du compte financier 2020**
 - présentation du rapport de gestion et du compte financier
 - rapport du commissaire aux comptes sur la certification des comptes 2020
 - arrêt du compte financier 2020 (délibération)
- 8. Appel à projets « L'agriculture s'adapte au changement climatique » (délibération)**
- 9. Évolution des effectifs de l'agence de l'eau Seine-Normandie et exercice « adéquation missions moyens » (information)**
- 10. Point d'avancement du volet eau du plan de relance (information)**

Assistaient à la réunion :

• **Président :**

M. GUILLAUME, Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris

• **Étaient présents au titre du collège des "collectivités territoriales"**

Mme BEAUDOIN
M. BEDREDDINE
M. CHOLLEY
Mme EAP-DUPIN
M. JUILLET
M. LERT
M. MERVILLE
Mme NOUVEL
Mme ROUSSEL
Mme VANNOBEL
M. VOGT

• **Étaient présents au titre du collège des "usagers économiques"**

M. HAAS
M. LECUSSAN
Mme LEFEUVRE
M. LOMBARD

• **Était représentée au titre du collège des "usagers économiques"**

Mme LAUGIER a donné mandat à M. LECUSSAN

• **Étaient présents au titre du collège des "usagers non économiques"**

Mme GAILLARD
Mme JOURDAIN
M. LAGAUTERIE
M. MARCOVITCH
Mme MOREL
M. SARTEAU

• **Étaient présents ou représentés au titre du collège de l'État**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) d'Ile-de-France	M. BEAUSSANT
Le Directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB)	Représenté par Mme CHARMET
La Directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Ile-de-France (DRIEA)	A donné mandat à Mme GRISEZ
La Directrice régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie de la région Ile-de-France par intérim – DRIEE	Mme GRISEZ

Le Directeur général des Voies navigables de France – VNF	A donné mandat à Mme GRISEZ
Le Directeur régional des finances publiques d’Ile-de-France et du département de Paris	M. MARIEL
Le Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d’Ile-de-France, préfecture de Paris	Représenté par Mme HERAULT
Le Directeur régional de l’environnement, de l’aménagement et du logement (DREAL) de Normandie	Représenté par Mme BRULE
Le Directeur général de l’Agence régionale de Santé (ARS) d’Ile-de-France	A donné mandat au Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d’Ile-de-France, préfecture de Paris, représenté par Mme HERAULT
Le Directeur interrégional de la mer (DIRM) Manche Est-mer du Nord	Représenté par M. DUMENIL
La Directrice du Conservatoire de l’espace littoral et des rivages lacustres	Représentée par M. LACOSTE

- **Était présent au titre du représentant le personnel de l’agence de l’eau Seine-Normandie**

M. RATIARSON

Assistaient également

M. COLLET	Au titre de la DRIAAF
Mme DAMON	Au titre de Mediavote
Mme JAIRY	Au titre du SIAAP
M. PREVOST	Ubiquus, assurait le secrétariat
Mme RAOUX	Au titre de Voies Navigables de France
M. ROUSSIERE	Au titre du contrôle budgétaire
M. THIBAULT	Au titre de la Direction de l’eau et de la biodiversité
M. TONDEUR	Au titre du commissaire aux comptes

Assistaient au titre de l’agence de l’eau

Mme BRUN	Mme ROCARD
Mme CAUGANT	Mme SEEBARUTH
Mme EVAIN-BOUSQUET	M. SMANIOTTO
Mme GUILMAIN	Mme ZYKOVA
M. LIARD	

La séance est ouverte à 10 heures 01.

M. GUILLAUME félicite les administrateurs élus par les membres du comité de bassin le 9 février dernier. Il accueille notamment 12 nouveaux membres : Mmes NOUVEL, VANNOBEL, EAP-DUPIN, ROUSSEL et BEAUDOIN ainsi que MM. BEDREDDINE et LERT pour le collège des parlementaires et des collectivités territoriales, Mmes JOURDAIN et MOREL, pour le collège des usagers non économiques, Mme LEFEUVRE et M. HAAS pour le collège des usagers économiques, ainsi que M. MARCOVITCH en tant que personne qualifiée. Il les remercie de s'être portés candidats pour représenter le comité de bassin au sein du conseil d'administration. Il salue enfin les membres réélus, MM. JUILLET, MERVILLE, CHOLLEY et VOGT pour le collège des parlementaires et des collectivités territoriales, Mme GAILLARD et MM. SARTEAU et LAGAUTERIE pour le collège des usagers non économiques, Mme LAUGIER et M. LOMBARD pour le collège des usagers économiques. M. RATIARSON, titulaire, et Mme GUILMAIN, suppléante représentent quant à eux les représentants du personnel de l'agence de l'eau.

Il rend hommage à Mme BLANC, qui a travaillé à la tête de l'agence de l'eau pendant plusieurs années avec beaucoup d'efficacité avant d'accéder à des fonctions de directrice de cabinet de la secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée notamment de la biodiversité. Elle est particulièrement compétente dans ces sujets, et il convient de lui souhaiter beaucoup de succès.

Il salue enfin Mme ROCARD, Directrice générale par intérim depuis le départ de Mme BLANC.

Mme ROCARD souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration. Elle annonce qu'elle continuera à travailler avec le conseil et les différentes commissions dans le même esprit de dialogue et d'écoute que Mme BLANC pendant toute la durée de l'intérim. Elle signale la nomination de Mme EVAIN-BOUSQUET, ancienne directrice territoriale Seine francilienne, en tant que directrice du programme et des interventions depuis le 1^{er} janvier 2021. Le futur directeur territorial arrivera le 1^{er} avril.

M. GUILLAUME indique que ce conseil d'administration sera notamment consacré aux élections découlant du renouvellement du comité de bassin. Sans revenir sur la Journée internationale des droits de la femme de la veille, il est important d'être vigilant à ce que les élections de cette séance traduisent dans ses résultats une recherche d'équilibre entre les hommes et les femmes qui pourront être désignés. Il remercie par avance les candidats et les votants de tenir compte de cette situation, qui est importante pour l'agence de l'eau.

Il rappelle l'ordre du jour de la réunion, et précise que les élections seront organisées via l'outil de vote à distance Provote. Les représentants de l'État et du personnel de l'agence de l'eau ne prendront pas part à ces votes. Les rapports d'activité 2020 de la commission permanente des programmes et de la prospective (C3P) et de la commission des aides seront présentés pour information, et un point d'information sur l'évolution des effectifs sera porté à la connaissance des administrateurs, en réponse à une demande exprimée lors du précédent conseil du 17 novembre.

Avec 27 membres présents ou représentés sur 35 sièges au début du conseil, le quorum de 18 est atteint.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 novembre 2020 (délibération)

Le procès-verbal du conseil d'administration du 17 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des votants (les membres qui n'étaient pas présents à la séance du 17 novembre s'abstiennent).

2. Approbation du règlement intérieur du conseil d'administration (délibération)

Mme ROCARD présente aux membres les principales évolutions vis-à-vis du règlement précédent. Les modifications intègrent de récentes évolutions législatives et réglementaires, notamment :

- la modification de l'article L213-8 du Code de l'environnement concernant la composition des trois premiers collèges du conseil d'administration pour en restaurer la parité, à un siège près ;
- la modification liée au décret du 8 février 2021 relatif au vice-président représentant les usagers dans les conseils des agences de l'eau ;
- un autre changement majeur consiste à intégrer toutes les règles de déontologie applicables fixées par l'arrêté du 5 février.

Les modifications apportées apparaissent clairement sur le projet de règlement inclus dans le dossier.

M. GUILLAUME s'enquiert de questions éventuelles sur les ajouts faits au règlement.

M. CHOLLEY observe qu'un principe concernant l'assiduité a été introduit dans le règlement des comités de bassin. Or, ce thème ne figure à aucun endroit dans le règlement du conseil d'administration. Au vu de la durée et de l'investissement demandé par ces mandats, qui se traduit par un minimum d'assiduité, il conviendrait d'ajouter une mention sur ce point.

Mme ROCARD indique que le point 3.2 de la charte en annexe mentionne bien l'importance de la participation aux séances, même s'il ne s'agit pas exactement de l'assiduité. La participation est large au sein du conseil d'administration, contrairement à certaines commissions, mais ajouter un tel article sur l'assiduité ne pose aucune difficulté.

M. GUILLAUME demande où figure le thème de l'assiduité dans les textes transversaux.

M. CHOLLEY précise que le règlement des membres du comité de bassin stipule que plus de trois absences consécutives aux séances amènent à demander à l'organisme de nommer un autre représentant. La remarque de Mme ROCARD vaudrait pour toute la charte de déontologie.

M. GUILLAUME estime qu'une base textuelle plus forte qu'un règlement intérieur semble nécessaire pour induire le changement d'un membre du comité. Même l'organisme qui a désigné un membre ne peut pas le changer sans base textuelle.

M. CHOLLEY en convient, mais souhaite néanmoins que les principes fassent référence à une certaine obligation « morale » d'assiduité, même en l'absence de sanction associée.

M. GUILLAUME juge cette demande raisonnable et propose d'insérer une phrase dans le règlement intérieur indiquant que les membres du conseil d'administration s'engagent à participer avec régularité à ses travaux. En l'absence d'autres observations, il demande à tous les membres d'émarger sur Provote pour les votes suivants, mais propose d'effectuer le vote du règlement intérieur à main levée.

Le règlement intérieur du conseil d'administration est approuvé à l'unanimité.

3. Élections des vice-président.e.s du conseil d'administration (délibération)

M. GUILLAUME rappelle que les textes réglementaires prévoient que la vice-présidence du conseil d'administration soit assurée par deux vice-présidents élus pour une durée de trois ans, l'un parmi les représentants des parlementaires et des collectivités territoriales, l'autre parmi les représentants des usagers économiques et non économiques. Les électeurs sont tous les membres du conseil d'administration, à l'exception des représentants de l'État et du personnel de l'agence de l'eau.

Il encourage les membres à échanger entre eux pour déterminer la manière dont ces deux désignations pourraient représenter la variété des genres. Il demande aux personnes de confirmer leurs candidatures.

Au titre du collège des parlementaires et des collectivités territoriales, les candidatures reçues sont celles de Mmes ROUSSEL et NOUVEL et de M. MERVILLE.

Mme ROUSSEL confirme sa candidature à la vice-présidence du conseil. En tant que nouvelle élue du comité de bassin, elle reconnaît qu'elle ne dispose pas de la même expérience que M. MERVILLE, pour lequel elle témoigne son admiration. Toutefois, elle est elle-même élue d'une communauté des Yvelines aux deux tiers rurale comptant une station d'épuration des eaux usées (STEP) et un ru (de Gally). Elle est également déléguée au cycle de l'eau à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, première vice-présidente d'un syndicat, Hydrealys, et d'un syndicat d'eau potable, Aquavesc représentant 6 000 usagers, et porte d'autres mandats au sein de différents syndicats positionnés sur différents bassins versants du territoire. Elle se déclare prête à s'investir au sein du bassin pour porter aux côtés de l'ensemble des élus les enjeux de la transition écologique propres au territoire. Servir les intérêts collectifs serait pour elle à la fois un honneur et un devoir.

Mme NOUVEL indique qu'elle est la présidente du syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche (SYMEL), le syndicat gérant les espaces du conservatoire du littoral de la Manche, mais aussi la vice-présidente du département de la Manche en charge des ressources en eau. Elle préside en outre le barrage du Gast. Elle a entretenu de fortes interactions avec l'agence de l'eau de par ce rôle dans la gestion des espaces territoriaux. Elle a souhaité rejoindre le conseil d'administration de l'agence de l'eau à un moment où le thème de l'adaptation au changement climatique est très abordé. Cette problématique est notamment liée à la remontée des eaux salées sur le littoral, et des éléments impactant les grands cycles de l'eau et les zones humides qui constituent la majorité des territoires du conservatoire.

Elle se propose de s'investir dans la vice-présidence de ce conseil, pour assurer tant l'équilibre entre genres que l'équilibre entre les territoires urbains et ruraux dans le fonctionnement de l'agence. Sa formation d'ingénieur en agriculture et sa spécialisation en génie industriel de l'environnement lui permettent d'être rapidement au cœur des dossiers, sachant que la dimension technique est importante dans les travaux de l'agence de l'eau.

M. MERVILLE rappelle que le vice-président n'intervient que lorsque le Préfet ne peut présider ou doit s'absenter, et estime que parmi les élections du conseil de ce jour des postes sont bien plus intéressants pour de nouveaux ou de nouvelles collègues, notamment à la commission des aides et à la commission des finances qui abordent le fond des dossiers. Le poste de vice-président implique plutôt une vision d'ensemble de l'agence. Lui-même a eu l'honneur de l'occuper pendant longtemps, et de suivre la loi sur l'eau en tant que parlementaire. Il a également présidé la commission environnement à l'association des maires de France, et souhaite simplement continuer à remplacer M. le Préfet.

Il estime être particulièrement assidu aux travaux de l'agence depuis un certain nombre d'années.

M. GUILLAUME s'enquiert d'autres candidatures éventuelles au sein du collège des parlementaires et des collectivités territoriales.

Il propose aux candidats des collèges des usagers non économiques et des usagers économiques de s'exprimer.

M. MARCOVITCH rappelle qu'il a adressé à ses collègues sa profession de foi pour justifier sa candidature, et propose à M. SARTEAU de compléter.

M. SARTEAU indique que M. MARCOVITCH, membre du conseil d'administration au titre des personnes qualifiées, associé aux usagers non économiques, lui a demandé de présenter sa candidature à la vice-présidence. M. MARCOVITCH a déjà détaillé son expérience dans le courriel adressé aux membres. M. SARTEAU rappelle qu'au cours des quatre dernières années du mandat précédent, M. MARCOVITCH a présidé et animé avec compétence, ouverture d'esprit et liberté de parole deux grands groupes de travail dans lesquels tous les acteurs étaient représentés : l'état des lieux du bassin, et ensuite la construction et l'élaboration du projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027. Ayant cessé son activité de médecin généraliste, il consacre par ailleurs une part de son temps libre à la rédaction d'une thèse de doctorat sur les solidarités territoriales et financières dans le bassin de la Seine.

En tant qu'ancien membre du comité de bassin, M. SARTEAU a toujours entendu M. MARCOVITCH insister sur ces notions de solidarité amont/aval et urbain/rural. M. MARCOVITCH est en effet à la fois parisien et résident de la France profonde et rurale, dans le Morvan, et il ne peut que veiller au respect de cet équilibre.

M. HAAS se présente en tant qu'agriculteur dans l'Oise, ingénieur agronome avec une spécialité de préservation et d'aménagement des milieux naturels. Il est élu à la Chambre d'agriculture de l'Oise et à la Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France où il assure la présidence de la commission environnement. Il a récemment assuré avec la région la mise en place d'un plan agro-écologique pour l'agriculture, qui correspond à des engagements forts de la profession avec l'accompagnement de la région et de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). Il a été président d'un syndicat de rivière, qui a fusionné avec une rivière plus grande pour former le syndicat de l'Ourcq aval. Ce syndicat a pour particularité de compter parmi ses membres la Ville de Paris, en tant que propriétaire du canal de l'Ourcq. Il est également président d'une association Symbiose Oise, qui regroupe le monde agricole, les chasseurs et le groupement des organismes de sauvegarde de l'Oise et vise à favoriser les actions de biodiversité. Il estime que l'agriculture est souvent critiquée, alors qu'elle est porteuse pour l'avenir de beaucoup de solutions. Il s'est donc attaché à encourager l'agriculture à participer à la transition qui se met en place.

Il était vice-président du comité de bassin au sein de la précédente mandature, où le but a toujours été de dégager des consensus entre les différents acteurs et partenaires. Cette instance a pour avantage de regrouper la plupart des acteurs, ce qui explique l'importance d'un consensus pour dégager des solutions.

En l'absence d'autres candidatures exprimées, **M. GUILLAUME** propose de passer au vote et rappelle que le règlement intérieur ne prévoit qu'un seul tour. Le vote a lieu au scrutin uninominal secret. La personne obtenant le plus de voix est élue, même en l'absence de majorité absolue. En cas d'égalité des suffrages, l'administrateur le plus âgé est proclamé élu.

M. JUILLET s'enquiert d'éventuels pouvoirs.

Mme ROCARD indique que Mme LAUGIER a donné mandat à M. LECUSSAN pour la représenter.

M. MERVILLE est élu premier vice-président du conseil d'administration par 9 voix.

M. MARCOVITCH est élu second vice-président par 10 voix (égalité de votes), en vertu de la règle du départage par l'âge.

4. Élections à la présidence et à la vice-présidence de la commission des aides et des membres de la commission des aides (délibérations)

Mme ROCARD explique que la commission des aides examine les demandes d'aide faites par les maîtres d'ouvrage du bassin à partir d'un certain montant. Elle se réunit régulièrement pour préparer les décisions d'attribution des aides qui sont prises par la Directrice générale de l'agence.

M. GUILLAUME ajoute que la commission doit comprendre au moins neuf membres, dont un président et un vice-président. Le président est issu soit du collège des parlementaires et des collectivités territoriales soit du collège des usagers non économiques. Le vice-président est issu d'un collège auquel n'appartient pas le président. Chaque collège composant le conseil doit être représenté par au moins deux membres, élus parmi les membres des trois collèges. Quant aux représentants de l'État, ils sont désignés par le Préfet.

Il donne la parole à M. CHOLLEY, qui s'est porté candidat pour la présidence de la commission.

M. CHOLLEY rappelle qu'il avait pris la présidence de la commission en cours de mandat. Son parcours est celui d'un ingénieur expert dans le pilotage de grands projets. Il est également maire de sa commune depuis plus de 30 ans et président d'un syndicat de rivière et d'assainissement en région parisienne.

La commission des aides représente un important investissement, au vu de la taille des dossiers à examiner. Il est important de travailler avec l'agence sur les règles présidant à l'attribution de ces aides. Deux contributions importantes concernent le retour d'expérience, afin de s'assurer que les dossiers reçus aillent dans le sens de ce que l'agence espérait soutenir, et la pertinence des dossiers proposés par rapport aux grandes orientations définies dans le 11^e programme et précisées par la C3P.

M. GUILLAUME propose de voter à main levée, en l'absence d'autres candidatures.

Les membres du Conseil ne s'y opposent pas.

M. CHOLLEY est élu à l'unanimité président de la commission des aides.

M. GUILLAUME rappelle que le vice-président ne pourra être issu du collège des parlementaires et des collectivités territoriales. Deux candidatures ont été reçues, celles de Mme GAILLARD et de M. LECUSSAN.

Mme GAILLARD rappelle qu'elle a adressé sa profession de foi aux membres du conseil. Elle est la présidente de l'union départementale des associations familiales de l'Essonne et membre du comité de bassin depuis 2008. Elle a assumé des vice-présidences successives au sein de ce comité. Elle est également une membre très assidue de la commission des aides. Elle a à cette occasion pu apprécier les qualités techniques et d'animation de M. CHOLLEY, et estime pouvoir former un excellent tandem avec lui, dans la mesure où M. CHOLLEY, en tant qu'élu d'une collectivité territoriale, porte sur les projets soumis à la commission un regard à 360°. Elle-même représente les consommateurs, avec la spécificité d'adopter une vision familiale. Il est évident que la facture de l'eau soit la moins lourde possible, tout en conciliant les enjeux sanitaires, environnementaux et économiques.

Elle soutient donc sans dogmatisme toute solution efficace à court, moyen et long terme pour le meilleur rapport possible entre coût et bénéfice.

M. LECUSSAN se porte également candidat et déclare qu'il souhaite apporter une vision non seulement technique issue de son expérience, mais aussi financière de manière à conserver une adéquation entre l'efficacité et le coût des projets. Il a l'habitude de par son

expérience d'effectuer des arbitrages et de distribuer les sommes confiées de manière à atteindre les objectifs de bon état. Il a également participé à presque toutes les séances de la commission des aides.

Mme GAILLARD est élue vice-présidente de la commission des aides par 12 voix.

M. GUILLAUME rappelle que le nombre de membres de la commission n'est pas limité et que chaque collège composant le conseil doit être représenté par au moins deux membres.

Il souligne que cette commission représente beaucoup de travail, se réunit tous les deux mois, examine un grand nombre de dossiers et suppose un engagement fort de ses membres.

Les candidatures reçues sont les suivantes :

- pour le collège des parlementaires et des collectivités territoriales, M. MERVILLE, Mmes NOUVEL et ROUSSEL ;
- pour le collège des usagers non économiques, les candidatures de MM. SARTEAU, MARCOVITCH et LAGAUTERIE, et Mmes MOREL, JOURDAIN et GAILLARD ;
- pour le collège des usagers économiques, MM. HAAS, LOMBARD et LECUSSAN.

M. VOGT souhaite présenter sa candidature, considérant que le nombre de membres n'est pas limité.

M. GUILLAUME constate que la composition proposée est assez proche de la précédente et propose de voter sur la liste complète à main levée.

La composition de la commission des aides est approuvée à l'unanimité.

M. GUILLAUME se réjouit qu'autant de membres aient souhaité s'investir dans le travail de la commission. M. BEAUSSANT pour la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) d'Ile-de-France, Mme GRISEZ pour la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) et Mme HERAULT seront les représentants de l'État à la commission.

5. Élections des membres de la commission des finances (délibération)

Mme ROCARD indique que la commission des finances se réunit avant chaque conseil d'administration. Elle est chargée d'examiner tous les dossiers ayant une incidence financière, et présidée par le directeur régional des finances publiques, M. MARIEL.

M. GUILLAUME ajoute que le président de cette commission est donc déjà connu, mais que chaque collège doit être représenté par au moins deux membres. Les représentants de l'État sont désignés par ses soins.

Les candidatures suivantes ont été reçues :

- pour le collège des parlementaires, MM. CHOLLEY, JUILLET et MERVILLE, Mme ROUSSEL ;
- pour le collège des usagers non économiques, M. MARCOVITCH, Mmes MOREL et JOURDAIN ;
- pour le collège des usagers économiques, M. LECUSSAN et Mme LAUGIER.

M. MARIEL met en exergue l'importance de l'assiduité pour cette commission, d'autant qu'elle était insuffisante l'année passée.

La composition de la commission des finances est approuvée à l'unanimité.

M. GUILLAUME exprime sa gratitude pour toutes ces candidatures et ce souci d'engagement, gage de bon fonctionnement du conseil, et rappelle que M. BEAUSSANT, Mme GRISEZ et Mme HERAULT siègeront à cette commission en tant que représentants de l'État.

6. Comptes rendus d'activité 2020 :

6.1 Rapport de la Directrice générale

- rapport de performance 2020 (délibération)

Mme ROCARD explique que le rapport de performance de l'agence de l'eau est examiné à chaque première séance du conseil d'administration de l'année. Il s'agit d'un suivi de l'application du contrat d'objectifs et de performance, mais aussi d'un bilan examiné en interne à l'agence. Il constitue le compte-rendu annuel prévu par le Code de l'environnement, que l'agence doit présenter au conseil d'administration. Il alimente le rapport d'activité plus « communicant » qui sera diffusé en cours d'année.

Il se présente traditionnellement en trois parties : les éléments de bilan commun aux six agences de l'eau, les faits marquants pour l'agence Seine-Normandie et le résultat du suivi des indicateurs du contrat d'objectifs et de performance.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, et le rapport souligne que les agences de l'eau sont restées très actives sur le terrain. Il évoque également l'élaboration du SDAGE, à distance, qui a longuement occupé l'agence en 2020, et insiste sur la coopération entre agences de l'eau qui s'est largement développée, en application du plan de mutualisation inter-agences.

En ce qui concerne spécifiquement l'agence Seine-Normandie, le rapport revient sur le plan de reprise et les mesures d'urgence adoptées par le conseil en 2020. Il fait aussi état des progrès internes dans le cadre de l'application du projet d'établissement déployé depuis 2016. Les axes d'amélioration concernaient notamment l'organisation de l'agence. La création au 1^{er} septembre 2020 de la direction des systèmes d'information commune aux six agences de l'eau est mentionnée, avec en perspective la construction du système d'information commun aux six agences à l'horizon 2024.

La troisième partie revient sur le suivi détaillé des indicateurs du contrat d'objectifs et de performance, et comporte des analyses plus qualitatives sur les différents domaines d'activité de l'agence (planification et international, interventions, connaissance, redevances, fonctions transverses).

M. CHOLLEY observe que plusieurs bulletins d'information internes de l'agence figurent dans ce rapport très intéressant, et s'interroge sur l'intérêt qu'ils pourraient représenter pour les administrateurs. En effet, ces bulletins (Intram@l'eau, flash information) leur permettraient de mieux comprendre les messages portés en interne par l'agence.

M. LECUSSAN s'étonne du paragraphe sur la réforme des redevances pour pollution et collecte domestique. Il avait en effet fait partie du groupe de travail sur ce sujet début 2020 avec la direction de l'eau et de la biodiversité, mais le sujet était resté lettre morte depuis. Il suppose que ces travaux ont eu lieu au sein de l'administration, mais déplore qu'aucune communication n'ait été assurée envers les parties concernées.

M. GUILLAUME suppose que le message des bulletins n'est pas de même nature que celui que les administrateurs reçoivent hebdomadairement, mais qu'il s'agit du fonctionnement interne de l'agence.

Mme ROCARD confirme que l'Intram@l'eau est une lettre d'information mensuelle qui traite de sujets purement internes à l'agence, comme par exemple la manière d'aborder le confinement. Ces informations sont à destination du personnel et risquent de ne pas intéresser les administrateurs, mais ceux-ci continuent à recevoir l'Info bassin hebdomadaire, qui reprend toutes les informations pertinentes pour les administrateurs et les membres du comité de bassin.

Concernant la réforme des redevances domestiques, un tour du conseil avait effectivement été effectué pour identifier des membres volontaires pour constituer un comité de suivi. Cependant, le calendrier de la réforme a été recalé depuis, et une décision ministérielle devrait être prise sur la mise en œuvre effective de cette réforme. Un travail technique et de simulation a été réalisé, mais la consultation des parties prenantes n'est pas intervenue aussi tôt que prévu. Elle sera entreprise lorsque la décision de l'engagement de la réforme aura été entérinée, plutôt à partir d'avril, et cela à la fois dans les bassins et au niveau national avec les parties prenantes.

M. LAGAUTERIE se réjouit de constater que des actions collectives sont déployées entre les agences, mais témoigne de ses difficultés antérieures d'appartenir à une direction qui organisait des actions que les autres ne faisaient pas. Il demande si M. THIBAUT saura tenir compte des 80 postes comptabilisés pour l'agence, mais qui ne peuvent figurer dans le comparatif avec les autres agences. Dans le cas contraire, l'agence Seine-Normandie risque de perdre encore davantage d'effectifs.

M. THIBAUT confirme que son but est de prendre une décision aussi équitable que possible dans ce sujet difficile de la gestion des effectifs. Il propose de prendre en compte de manière individualisée les efforts de mutualisation dans le calcul des évolutions d'ETP. A ce titre, certaines agences ont fourni des efforts particuliers, notamment la Seine-Normandie avec la mise en place de la DSI unique. L'agence RMC a également fourni un effort sur la paie des agents. Ces briques individuelles seront prises en compte dans l'ensemble.

Il n'en reste pas moins que la gestion des ETP en baisse pour des établissements qui mériteraient tous davantage d'ETP pour bien territorialiser les aides reste un sujet difficile collectivement, à laquelle il s'applique à apporter la meilleure réponse.

M. JUILLET revient sur le sujet de la réforme des redevances et espère être associé rapidement à ce domaine, au vu des évolutions induites pour les territoires et les ressources, synonymes d'actions ensuite. Les causes doivent donc être bien analysées. Par ailleurs, la problématique du personnel induit des problèmes de fonctionnement au global, avec des actions en hausse et un travail sur le terrain fondamental pour réussir la stratégie d'adaptation au changement climatique votée à l'unanimité des membres du comité de bassin.

M. GUILLAUME entend ce message. Quant à la modification des redevances, il compte effectivement enclencher le travail avec les administrateurs dès qu'il en recevra le signal.

M. LOMBARD remarque que le dossier des SDAGE a été évoqué. Il regrette que, selon le rapport, les agriculteurs et les industriels se soient opposés au projet dans le cadre de la crise sanitaire actuelle. Cette présentation semble réductrice, et des raisons plus juridiques et tenant à la stratégie du SDAGE justifiaient le vote à l'époque. Cette année, il s'attachera à travailler sur le SDAGE en suivant ces remarques.

Par ailleurs, les investissements semblent concentrés sur les agglomérations. En tant qu'élu du monde rural, il ne peut qu'être sensible à ce sous-investissement dans les zones rurales et en difficulté. Il conviendra d'être vigilant sur ce point.

M. GUILLAUME constate que le rapport fait référence à des « ...inquiétudes des conséquences économiques de la crise sanitaire sur leur activité », ce qui correspond à une réalité. La phrase du rapport pourrait s'arrêter là sur ce thème.

Le rapport de performance 2020 est adopté à l'unanimité.

6.2. Rapports d'activité des commissions du conseil d'administration (information)

- rapport du président de la commission permanente des programmes et de la prospective (C3P)

M. JUILLET indique que la C3P s'est réunie à sept reprises et estime que le SDAGE a constitué le principal objet de travail, malgré certaines oppositions. Il convenait d'arrêter une rédaction pour soumettre le projet aux enquêtes publiques et aux différentes assemblées, mais le travail doit se poursuivre en 2021, plusieurs réunions étant déjà prévues sur ce point. Il remercie les personnes au sein des groupes de travail, notamment M. MARCOVITCH qui a travaillé sur différentes thématiques pour alléger la commission. La C3P a également validé le programme de mesures, avec quelques éléments restant à finaliser. Le retour des enquêtes auprès des collectivités est attendu pour cela.

La C3P a également travaillé sur le programme d'intervention pour intégrer la nouvelle instruction ministérielle relative aux projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE) pour une vision partagée de la gestion quantitative de la ressource en eau avec les territoires, plusieurs devant voir le jour dans les mois à venir. Elle a également travaillé sur les plans d'urgence, de reprise et plan de relance afin de faire les modifications nécessaires dans le contexte sanitaire connu. Un autre sujet pour 2021 sera la révision à mi-parcours du 11^e programme de l'agence, et le même nombre de réunions qu'en 2020 a été prévu.

M. GUILLAUME remercie les membres qui se sont impliqués dans cette commission.

- rapport du président de la commission des aides

M. CHOLLEY annonce que la commission s'est réunie quatre fois en 2020. En raison du renouvellement des prolongations de mandats, M. SARTEAU a présidé une des commissions, au moment où lui-même n'était pas encore réinstallé.

Malgré ces difficultés, le rythme a pu être tenu, ainsi que le niveau des subventions attribuées. Ce montant avoisine les 500 millions d'euros, avec les avances remboursables en complément. 67 % du montant total des aides ont été soumis à l'avis de la commission, ce qui fait suite à une réforme intervenue il y a deux ans pour augmenter le niveau de décision de la directrice, de façon à pouvoir soulager la commission des aides en nombre de dossiers.

Une dynamique importante sur les aides agricoles a été constatée, lesquelles ont même dépassé le montant de la dotation initiale. Une correction a dû être apportée dans la ventilation des enveloppes budgétaires de l'agence. Beaucoup d'aides portaient également sur les économies d'eau et la protection des captages.

Les aides en matière de gestion des eaux pluviales ont également dépassé le montant prévu, en raison d'une opération particulière de la ville de Paris et du plan baignade en Seine et Marne. La consommation du budget a été maintenue.

D'autres lignes (travaux sur les stations d'épuration) sont en repli. Le rythme de soumission des contrats territoriaux eau-climat a également été tenu, ce qui montre que cet outil répond à des besoins et que beaucoup d'acteurs peuvent se projeter dans une vision pluriannuelle.

Le plan de relance a facilité certaines opérations, notamment l'hygiénisation des boues des stations d'épuration. Les effets des mesures de relance ne sont pas toujours immédiats, puisqu'il s'agit de dossiers très techniques devant répondre à un grand nombre de contraintes, et qui demandent du temps pour être élaborés et présentés.

Il remercie pour finir les membres sortants de la commission.

M. LAGAUTERIE observe que la dématérialisation des documents était nécessaire, au vu du volume des dossiers reçus. En revanche, il constate qu'il est plus difficile de travailler sur du PDF que sur du papier, alors que cette commission nécessite une importante charge de travail préalable.

M. LECUSSAN demande s'il serait possible de recevoir les documents de préférence en format Word.

M. GUILLAUME fera passer le message à l'agence, mais rappelle que les documents sont plus faciles à transmettre sous ce format.

M. CHOLLEY objecte que certains outils permettent d'ajouter facilement des commentaires sur les PDF pour les faire réapparaître. De ce fait, il s'avère plus pratique de travailler sur ce type de fichier.

M. SARTEAU partage également sa préférence pour les PDF, le logiciel Acrobat (et non seulement Reader) permettant d'apporter des annotations et de surligner des passages. Le Word serait plus volumineux à envoyer.

Il estime que la commission des aides travaille de manière satisfaisante avec ses compétences complémentaires et ses points de vue parfois différents, et parvient à fournir un excellent travail collectif et piloté par M. CHOLLEY.

Mme ROCARD aborde l'actualité 2021 du Conseil d'administration et explique que trois autres séances sont prévues en cours d'année, avec une feuille de route assez chargée incluant le plan de relance (dont il est prévu de boucler les engagements au second semestre), la révision à mi-parcours du programme d'intervention (maquette financière et ajustements techniques), la finalisation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin (pour laquelle la consultation a été lancée le 1^{er} mars auprès du public pour six mois et auprès des assemblées pour quatre mois) et la réforme des redevances domestiques, avec la consultation des parties prenantes. Tous les enjeux du SDAGE seront notamment abordés lors des forums territoriaux de mars-avril.

Le conseil d'administration avait été consulté en décembre sur le projet de déménagement du siège, et la conférence nationale de l'immobilier public a émis un avis favorable fin janvier, ce qui permet d'aborder la deuxième phase du projet et de viser le premier trimestre 2022 pour le déménagement. Ce chantier sera aussi l'occasion de repenser le fonctionnement interne et l'organisation du travail de l'agence.

7. Approbation du compte financier 2020

- présentation du rapport de gestion et du compte financier

M. SMANIOTTO présente le rapport de gestion 2020 au conseil d'administration.

Au 31 décembre 2020, l'agence enregistre un total de 682,5 millions d'euros de recettes (composées presque en totalité de redevances fiscales) et de 733,9 millions d'euros de dépenses, soit un solde budgétaire de -51,3 millions d'euros s'expliquant par un surcroît de décaissements de 80 millions d'euros dans le domaine des interventions et un repli des encaissements de 20 millions d'euros par rapport à 2019. La trésorerie de l'agence s'élève à 182,5 millions d'euros à fin 2020. Il est donc constaté un abondement de trésorerie de 24 millions d'euros par rapport à 2019.

Les dépenses d'intervention représentent 93 % des dépenses de l'agence. Les enveloppes d'AE et de CP prévues au budget rectificatif ont été intégralement consommées, grâce à la mise en œuvre des possibilités de fongibilité entre lignes budgétaires pour un total de 25 millions d'euros (20 millions d'euros des primes vers les subventions, et 5,4 millions d'euros du hors intervention vers les avances). Les subventions sont en ligne avec le budget initial et le budget rectificatif. Elles se caractérisent par la poursuite de l'accompagnement de la transition agricole vers des pratiques plus favorables à la protection de la ressource en eau et par des travaux importants en Île-de-France, en particulier en application du plan Baignade en Seine-et-Marne.

Le taux d'exécution des crédits de paiement de subvention est de 104,4 % (par rapport au budget rectificatif). L'agence a connu une accélération non anticipée des demandes de paiement en fin d'année, notamment en lien avec les mesures du plan d'urgence et du plan de reprise en soutien aux maîtres d'ouvrage. L'instruction des primes a permis de consommer la quasi-totalité des autorisations d'engagement prévues au budget rectificatif. Les décaissements associés sont en retrait, puisque des reports de 2020 à 2021 ont été effectués pour couvrir le besoin de paiement des subventions pour travaux en fin d'année. Les décaissements en question ont été enregistrés dès janvier 2021.

Les dépenses de soutien aux interventions sont essentiellement composées de dépenses d'acquisitions et de valorisation de données sur le milieu, ou de rémunération des distributeurs, et sont en ligne avec le budget rectificatif.

La contribution de l'agence à l'office français de biodiversité est conforme à l'arrêté du 4 février 2020 modifié qui en déterminait le montant, inscrit au budget rectificatif.

Les avances versées sont inférieures à celles de 2019, mais en ligne avec les prévisions ajustées du budget rectificatif. Des mesures ont été approuvées en fin d'année en conseil d'administration et en comité de bassin, et ont introduit 20 % d'avance pour les projets prioritaires, d'où le dépassement du montant prévu.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement présentent une sous-exécution par rapport au budget initial, en lien avec le contexte sanitaire. Le reliquat prévisionnel de crédit de paiement a fait l'objet de virements en fin d'année au profit des dépenses d'intervention pour un montant total de 5,4 millions d'euros (dont 4,5 millions d'euros à partir du fonctionnement courant).

Les effectifs de l'agence sont en baisse par rapport à 2019 (-13 ETP), conformément au schéma d'emploi, soit -3,4 %. Pour mémoire, l'agence a connu une baisse de 114 ETP en 10 ans, soit -23,7 %. Les charges de personnel affichent une quasi-stabilité malgré la baisse des effectifs, en lien avec la part croissante de fonctionnaires au sein de l'agence, la conclusion de ruptures conventionnelles en nombre plus important qu'en 2019 et le versement d'indemnités de départ volontaires pour un montant de 350 000 euros (contre 65 000 en 2019). Il faut aussi mentionner la mise en place du RIFSET au profit de certains corps de fonctionnaires.

Les encaissements de redevances sont légèrement inférieurs à ceux constatés en 2019, mais en ligne avec le budget initial. Cette situation résulte de trois facteurs cumulatifs :

- un encaissement important de redevances en 2020 relevant de l'activité 2018, non prévues au budget initial 2020, lié au pilotage du plafond de recettes effectué fin 2019 (8 % de redevances liées à l'activité de l'année n-2 avaient été encaissés en 2020, contre 4 % en 2019) ;
- la baisse des encaissements de redevances pollutions diffuses (-20 millions d'euros par rapport à la prévision) ;
- le report en 2021 de l'émission du premier acompte à date limite de paiement au 15 mai 2020 des gros redevables pollutions et collectes domestiques pour un montant de 29 millions d'euros, en réponse aux difficultés signalées à l'agence par les redevables concernés.

Pour finir, les flux en retour d'avance sont voisins de ceux de 2019 et en ligne avec les prévisions du budget rectificatif 2020.

M. LIARD précise qu'il présentera la comptabilité générale, qui est examinée par les commissaires aux comptes. Les chiffres s'avèrent sensiblement différents de ceux de la présentation précédente. Certains coûts propres à l'agence sont en baisse constante depuis sept ans, notamment les charges de personnel. L'effort porte surtout sur les charges de fonctionnement. Force est de constater que les coûts sont de mieux en mieux maîtrisés.

Le résultat net est positif de 36 millions d'euros, contrairement au résultat budgétaire. Abstraction faite des produits et charges calculés et des provisions, la capacité d'autofinancement atteint 30 millions d'euros, c'est-à-dire le flux potentiel de trésorerie dégagé par l'agence en droit sur son exercice 2020. C'est elle qui alimente le fonds de roulement de l'agence, en même temps que la différence entre les flux d'avance et le retour, très positive en 2020. Le fonds de roulement a augmenté de 87,6 millions d'euros en 2020.

La trésorerie n'a pas augmenté d'autant, cependant. Certains produits (redevances émises en décembre) sont encaissés sur l'exercice suivant. Le besoin en fonds de roulement augmente fortement, ce qui explique que le résultat budgétaire soit négatif.

Les variations d'année en année sont importantes. Un atterrissage plus bas avait été programmé pour la trésorerie, mais une remontée s'est produite en fin d'exercice. En effet, l'agence s'est retrouvée à court de crédits de paiement, car elle a saisi l'opportunité d'accorder beaucoup d'avances à l'ASP pour fluidifier les aides aux agriculteurs. S'agissant d'avances, cela ne devrait pas consommer les crédits budgétaires, mais l'agence est contrainte par son système d'information de les comptabiliser en charges et donc de consommer les CP. Ce sont ces CP qui ont donc manqué en fin d'exercice pour réaliser les dépenses effectives. C'est pour cette raison que la trésorerie se situe à un niveau plus élevé que prévu au 31 décembre 2020 mais est revenue, dès le 10 janvier, au niveau prévu de 140 millions d'euros.

- rapport du commissaire aux comptes sur la certification des comptes 2020

M. TONDEUR, commissaire aux comptes, explique être intervenu en novembre 2020 dans le cadre d'un pré-final, et en février pour un final. Les conditions d'intervention ont été tout à fait satisfaisantes, malgré le contexte de crise sanitaire et de télétravail généralisé. Les informations nécessaires pour l'établissement des comptes ont été reçues, et étaient correctement documentées.

Les comptes sont certifiés conformes, sans aucune réserve, mais avec une observation relative au respect total de la séparation des exercices du fait de la difficulté à obtenir certaines informations externes à l'agence pour valoriser ses recettes. Cette situation prévaut depuis plusieurs années, et l'expert-comptable se doit de le mentionner.

M. MARIEL ajoute que la commission des finances n'a pu se tenir comme prévu en raison des élections. Seul le président a pu rencontrer les responsables de l'agence pour ces présentations. Il retient la bonne maîtrise budgétaire de cette instance et l'agilité de gestion dans cette crise sanitaire. Il note également une bonne utilisation des capacités de fongibilité, qui ont permis d'accroître les subventions autour de 20 millions d'euros et de diminuer les primes.

De plus, 5,4 millions d'euros d'investissement ont été utilisés au profit des interventions de l'établissement, dans le respect des équilibres du budget rectificatif.

En tant que président, il émet donc un avis favorable au projet des deux rapports. L'observation émise sur le respect de la séparation des exercices n'est d'ailleurs pas propre à l'agence de l'eau.

M. LAGAUTERIE s'étonne que les recettes concernant la pollution domestique et l'industrie soient plus importantes que prévu, alors qu'elles sont en baisse pour l'agriculture. Les facteurs déclassants du bassin sont pourtant les pollutions d'origine agricole.

M. JUILLET salue les efforts de gestion réalisés par l'agence, en particulier hors personnel (puisque cet exercice est imposé). Il s'enquiert de la situation du plafond mordant au global. Par ailleurs, la problématique du retour des avances remboursables avait été soulevée dès l'élaboration du programme. Dans ce schéma, les avances remboursables étaient peu intéressantes en raison des taux d'intérêt, avec un différentiel positif de 60 millions d'euros entre les entrées et les sorties. Il a demandé à plusieurs reprises à la C3P et aux différentes commissions à pouvoir réintégrer ces avances dans le cadre des programmes, au vu de leurs besoins.

M. LECUSSAN constate une augmentation des redevances sur la ligne 13 et s'enquiert des raisons de ces écarts relativement importants.

Il remarque en outre que l'Office français de la biodiversité (OFB) faisait partie des charges d'intervention, alors que cet exercice est imposé à l'agence. Il remercie M. LIARD pour sa présentation, qui révèle l'efficacité des personnels de l'agence. Ceux-ci en font toujours plus en coûtant moins cher.

Mme ROCARD explique que la tutelle demande clairement à ce que la contribution à l'OFB soit rattachée aux charges d'intervention, considérant qu'elle est liée à des activités sur le terrain.

En ce qui concerne les avances évoquées par M. JUILLET : ce sujet se jouera au moment de la révision du programme. Dernièrement, un regain d'intérêt a été constaté pour les avances, en lien avec la mesure des 20 % d'avances supplémentaires sur certains dossiers. Mais au vu des tendances de fond, de faible attractivité des avances, il serait utile de décroiser ce plafond et de pouvoir l'utiliser au bénéfice des subventions.

Pour répondre à M. LECUSSAN, le rapport de gestion inclut un zoom sur le cas de l'agence Seine-Normandie. A l'échelle des six agences de l'eau, un écrêtement de 7 millions d'euros a eu lieu, concernant trois d'entre elles. L'agence Seine-Normandie est restée pour sa part en deçà du plafond mordant. Le report du premier acompte dû par les plus gros redevables domestiques conventionnés, approuvé par le conseil d'administration au printemps 2020, a joué dans ce résultat.

Les redevances de l'année 2018 ont été plus importantes en 2020, en proportion, et les redevances industrielles ont fait partie des redevances dont les émissions avaient été bloquées pour piloter l'atteinte du plafond de recettes en 2019. M. LAGAUTERIE a souligné la diminution de la redevance pollution diffuse, qui s'explique par l'assiette de cette redevance, c'est-à-dire la vente de produits phytosanitaires. De façon plus générale, les redevances s'appuient sur des éléments d'assiette simples ; le niveau des redevances appliquées à l'agriculture ne peut refléter la complexité des problématiques agricoles sur le bassin.

M. HAAS confirme que la baisse des redevances de l'agriculture s'explique par la forte baisse des ventes de produits phytosanitaires (de l'ordre de 40 %) intervenue entre 2018 et 2019, notamment sur les produits les plus taxés.

- arrêt du compte financier 2020 (délibération)

Le compte financier 2020 est adopté à l'unanimité.

8. Appel à projets « L'agriculture s'adapte au changement climatique » (délibération)

Mme EVAIN-BOUSQUET explique qu'elle sollicite le conseil d'administration pour approuver le principe d'un appel à projets intitulé « L'agriculture s'adapte au changement climatique ». Il avait été évoqué en 2020, des discussions ayant eu lieu pour développer des appels à projets dans le champ de l'innovation. Le conseil avait ainsi approuvé en 2020 l'appel à projets sur les innovations pour la gestion de l'eau dans le domaine de la transformation numérique et de l'économie circulaire. L'agence avait alors reçu commande de développer un appel à projets dans le champ de l'agriculture et de la biodiversité.

La présentation de l'appel à projets a été décalée suite au lancement du volet agricole du plan de relance. Il a été nécessaire d'adapter l'appel à projets initial pour tenir compte des appels à projets passés dans le cadre du plan de relance. L'appel à projets présenté a donc été articulé pour cibler les exploitations agricoles, les coopératives agricoles, les collectivités d'entreprise, les associations, les instituts techniques et les chambres d'agriculture.

L'objectif est de développer des solutions pour que l'agriculture cherche à la fois à atténuer son impact et à s'adapter aux changements climatiques déjà en œuvre. Une partie du bassin a ainsi été touchée par des épisodes de sécheresse en 2020, qui ont compliqué l'abreuvement des animaux.

L'appel à projets prévoit 5 millions d'euros dédiés à plusieurs axes de travail :

- le développement des activités agricoles économes en eau et à bas niveau d'intrants ;

- le maintien et le développement des activités d'élevage à l'herbe, au profit de techniques appropriées permettant le maintien de l'élevage à l'herbe qui contribue à la protection de la ressource en eau ;
- la restauration des sols et de leur biodiversité, qui a pour double avantage de mieux stocker l'eau dans les sols et de limiter les phénomènes d'inondation ;
- la stratégie de développement des outils numériques au service du suivi des démarches de territoire pour mettre en relation les collectivités qui développeraient par exemple des plans alimentaires territoriaux et les producteurs agricoles.

La plupart des actions proposées entrent dans le champ de l'expérimentation et des études, pour donner à voir ce que serait l'agriculture de demain. Quelques aides à l'investissement sont dédiées notamment au secteur de l'élevage, et à la restauration de la biodiversité des sols, plus minoritaires dans l'appel à projets. Il s'agit de bien articuler l'appel à projets avec les appels à projets régionaux « plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles » (PCEA) afin de rester efficace et de réduire au maximum les effets de bord dans les demandes.

M. MARCOVITCH s'enquiert de la composition du jury qui décidera de l'approbation des aides.

Mme ROCARD répond qu'il s'agit d'un jury technique interne à ce stade, mais elle se déclare ouverte à toute proposition.

M. HAAS souhaite que les instituts techniques et les chambres d'agriculture figurent clairement dans le document, au vu de leur importance. Par ailleurs, la notion de culture à bas niveau d'intrant semble persister alors que l'agro-écologie parle plutôt de « reconception de systèmes à bas niveau d'impact ». L'agence devrait tenir compte de cette évolution.

Enfin, il avait été contacté par l'agence agricole pour revoir le dossier de restauration des sols, qui sous-entendait que les sols seraient dégradés partout. L'aide s'adresse bien aux sols dégradés dans les faits, et il serait plus judicieux d'évoquer de préférence une notion d'amélioration de la qualité du sol.

M. CHOLLEY souhaite à nouveau suggérer l'ajout d'un cinquième axe dans ce projet : une réflexion sur les possibilités de généralisation des solutions proposées. Le rôle de l'agence ne se limite pas à soutenir une solution pour un territoire ou un agriculteur donné, mais elle doit aussi être en mesure de mettre en perspective ses actions pour que ces solutions puissent éventuellement se généraliser.

M. LOMBARD décèle un paradoxe dans cet appel à projets, dans la mesure où les projets encouragent l'augmentation de la teneur en matières organiques des sols, alors que l'agence de l'eau taxe d'un autre côté les apports en matières organiques dans les épandages sur les sols.

M. RATIARSON alerte les membres du conseil d'administration en tant que représentant du personnel sur l'ensemble des appels à projets. Ce dispositif est intéressant puisqu'il permet de travailler sur des sujets exploratoires, notamment les filières à bas niveau d'intrant avant le 11^e programme, et de circonscrire les dépenses. Toutefois, la multiplication de ces appels à projets génère du travail supplémentaire pour les agents dans un contexte de réduction des effectifs. Ces projets demandent un fort investissement, tant de par les sujets abordés que par la procédure juridique de préparation des projets. Ces appels à projets impliquent donc un risque de dégradation du fonctionnement de l'agence, puisque les agents doivent à la fois accompagner ces projets innovants et s'assurer du fonctionnement des autres dispositifs financiers dans le cadre de l'activité principale.

De plus, une trop grande ouverture des appels à projets entraîne parfois un manque de lisibilité de l'action de l'agence.

L'axe 3 de l'appel à projets pose ainsi certaines difficultés, car, même si cette thématique est porteuse au niveau des politiques publiques, l'impact de ce travail sur la biodiversité des sols

et le lien entre les matières organiques et la préservation de la ressource en eau restent mal connus. Ces politiques publiques sont mises en avant, et l'agence devra gérer potentiellement des projets qui pourraient souscrire à d'autres financements publics, type compte affectation spécial « développement agricole et rural » (CASDAR) ou OFB. Les croisements de financements publics nécessiteront un travail supplémentaire pour éviter des situations de concurrences.

M. HAAS soutient la remarque de M. CHOLLEY. L'agence manque encore de moyens spécifiques pour apporter les solutions aux agriculteurs, et ce type d'opération aurait besoin d'appuis.

M. LAGAUTERIE estime que le facteur le plus important reste l'augmentation de la biodiversité dans les sols, et soutient l'appel à projets et les propositions de l'agence de l'eau pour ces raisons.

Mme EVAIN-BOUSQUET confirme qu'elle ajoutera les chambres d'agriculture et les instituts techniques dans les cibles de l'appel à projets.

Le terme de filière à bas niveau d'intrant a été choisi pour faire écho au programme de l'agence, dans la mesure où celle-ci s'était engagée auprès des exploitants à pouvoir intégrer les nouvelles filières dans les filières à bas niveau d'intrant financées, sous condition que des études démontrent qu'elles remplissent les critères du programme.

La modification proposée sur l'amélioration « de la qualité des sols » est acceptée.

Concernant la remarque de M. CHOLLEY sur la généralisation, cela fait partie des éléments de description du projet demandés dans l'appel à projets. La nécessité de présenter l'évaluation des opportunités et les moyens de généralisation de l'expérimentation figure bien en page 7. Un bilan des résultats sera réalisé *a posteriori* afin de mettre en évidence l'intérêt d'une généralisation.

Pour répondre à M. RATIARSON, l'appel à projets a effectivement dû être correctement articulé avec les appels à projets régionaux pilotés par les régions avec les services de l'État afin de réduire au maximum l'impact sur les équivalents temps plein (ETP), même s'il ne faut pas minimiser le travail que cet appel à projets demandera.

M. MARCOVITCH souligne que les critères précisent bien que l'un des éléments de sélection sera l'exemplarité et le caractère reproductible du projet sur d'autres territoires du bassin.

M. BEDREDDINE s'interroge sur la possibilité d'organiser des appels à projet commun en Île-de-France, réunissant plusieurs maîtres d'ouvrage.

M. GUILLAUME prend note de ce point.

L'appel à projets « L'agriculture s'adapte au changement climatique » est adopté à l'unanimité.

9. Évolution des effectifs de l'agence de l'eau Seine-Normandie et exercice « adéquation missions moyens » (information)

Mme ROCARD se propose, en réponse à la demande exprimée en novembre par les administrateurs, de présenter l'évolution des effectifs de l'agence, et plus précisément la répartition des diminutions d'effectifs entre les directions et les domaines d'activité. L'évolution globale des effectifs figurait dans le compte financier, qui rappelait qu'en 10 ans, l'agence a perdu un quart de ses effectifs. Ce mouvement est général au sein des agences de l'eau, même si la réduction subie par l'agence Seine-Normandie était en moyenne plus marquée que pour d'autres. Un récent rapport de la Cour des comptes permet de constater que la réduction des effectifs dans les agences est aussi plus marquée que celle appliquée

en moyenne aux opérateurs de l'État. Les opérateurs du ministère de la transition écologique comptent parmi ceux connaissant les plus fortes réductions d'effectifs.

Dans le cadre de l'exercice d'adéquation entre les missions et les moyens, chaque direction dispose de cibles d'effectifs sur plusieurs années, et doit piloter ses effectifs en fonction. Ces cibles sont déterminées à l'issue d'un travail d'examen des missions et des activités des différentes directions. Un premier exercice de ce type a été mené en 2013, et a permis d'établir une feuille de route jusqu'en 2017. A l'époque, l'approche retenue était plutôt homogène, mais visait à préserver tout de même les services qui s'occupent du grand cycle de l'eau. L'exercice a de plus été mené à organisation constante.

En 2018-2019, l'agence s'est aperçue qu'elle ne pouvait absorber les réductions d'effectif imposées sans prendre de mesures structurelles. Des réorganisations des directions du siège ont donc été organisées presque systématiquement. De même, le maillage des directions territoriales a été réduit et chaque direction territoriale a été réorganisée, avec l'objectif de s'adapter le mieux possible au contexte de chaque territoire. Ceci s'est accompagné par un autre mouvement, de recentralisation de certaines missions exercées par les directions territoriales vers le siège, ainsi que par des centralisations internes au siège.

En 2019, l'agence s'est lancée dans un nouvel exercice d'adéquation missions/moyens pour la période 2019-2024. Le but était de regarder chaque domaine d'activité de l'agence et de mener une analyse stratégique en identifiant en premier lieu les orientations données par la tutelle pour ces activités et leurs effets en termes d'effectifs. Il s'agissait d'identifier tous les leviers et optimisations possibles pour être plus résilients et permettre le bon exercice des missions malgré la contrainte pesant sur les effectifs. L'agence a donc travaillé sur des actions de simplification des processus, de dématérialisation, d'amélioration des outils informatiques, de mutualisation interne à l'agence et d'externalisation de certaines activités. Un autre chantier a également été renforcé : les mutualisations inter-agences de l'eau, qui ont concerné tous les domaines d'activité.

In fine, les baisses d'effectif ont moins concerné les interventions, c'est-à-dire l'instruction technique et financière des aides. L'agence a donc veillé à préserver au maximum ses capacités d'accompagnement et d'intervention auprès des maîtres d'ouvrage.

La recentralisation de certaines missions est perceptible dans l'évolution des effectifs des différentes directions, notamment le secrétariat général.

M. MARCOVITCH estime que la protestation des administrateurs au sujet des prélèvements financiers et du plafond mordant était justifiée, mais que la perte en agents compétents dans des domaines particuliers semble plus grave encore. La connaissance environnementale a notamment perdu 15,84 postes sur un total de 57 postes, alors qu'il s'agit du thème sur lequel l'État demande précisément aux agences de travailler.

M. LAGAUTERIE ajoute que l'agence de l'eau est un formidable outil de consensus entre les différents points de vue, souvent issu de faits scientifiques et techniques. Lorsque les techniciens environnementaux ne seront plus là, ce type de consensus ne sera plus possible. La diminution de ces postes endommage directement l'intérêt de l'agence.

M. LECUSSAN remercie l'agence pour ce bilan, qui répond effectivement aux interrogations des administrateurs, et pour avoir tenté de préserver au maximum le cœur d'activité de l'agence, qui concerne les interventions, les conseils auprès des porteurs de projet et le suivi financier des redevances et des aides. La stratégie était la bonne, malgré le manque de marges de manœuvre.

M. RATIARSON reconnaît également l'effort fourni par l'agence pour préserver autant que possible les capacités d'accompagnement de l'agence. Pour autant, d'autres baisses affecteront prochainement l'agence, et ne permettront pas de préserver aussi bien la connaissance et la planification, qui ont déjà subi une baisse conséquente. Une nouvelle baisse serait très dangereuse, au vu de l'obligation imposée par la directive cadre sur l'eau

(DCE) de bien connaître les milieux et leur état. Sans personnel compétent, l'agence ne pourra cibler les territoires prioritaires pour répondre à ces enjeux DCE. La planification gouvernance intègre également la coordination de l'agence avec les autres établissements publics et politiques publiques. Diminuer ces postes aura aussi des conséquences sur la capacité de l'agence à interagir avec les autres services pour mener une action concertée des politiques de l'eau.

Les chiffres présentés montrent qu'une certaine limite est atteinte sur le volet connaissance. Une autre diminution menacerait directement la capacité de l'agence à accompagner techniquement les porteurs de projets, en lien avec les objectifs assignés.

M. SARTEAU considère que les objectifs financiers et administratifs d'évolution du personnel ont pu être recadrés, mais que certaines limites ont été atteintes. Les objectifs liés à la DCE et aux SDAGE à venir amènent à s'efforcer d'atteindre les 52 % de milieu de bonne qualité. Se priver de ceux qui seront les référents techniques et scientifiques au niveau des directions territoriales comme du Siège engendrera des difficultés pour mobiliser l'ensemble des acteurs. Distribuer des fonds ne suffit pas, il est important de disposer de personnes dont la compétence consiste à donner des conseils et à surveiller la trajectoire.

M. THIBAUT remercie les services de l'agence pour cette présentation factuelle, très utile pour les nouveaux administrateurs. Ces baisses d'effectif ne sont évidemment pas le choix de l'agence de l'eau, mais sont imposées par la tutelle du ministère. Depuis 10 ans, les agences de l'eau sont témoin de baisses importantes de leurs effectifs, qui correspondent pourtant à ce que subissent les services déconcentrés des mêmes domaines. L'eau et la biodiversité prennent ainsi part à l'effort de la nation pour diminuer la charge financière liée aux ETP, ce qui s'inscrit dans un choix politique assumé au niveau national.

Il faut prendre garde aux moyennes, car le gouvernement a aussi fait des choix, au sens noble du terme, sur la sécurité et la santé. Le ministre a bien conscience que l'agence se rapproche d'une situation de rupture, dans la mesure où les premières années de baisses d'effectifs ont pu être gérées grâce aux vacances structurelles. Ces marges n'existent plus depuis longtemps dans les agences de l'eau. Le travail s'est poursuivi par l'optimisation, qui doit se poursuivre grâce à la dématérialisation. La recentralisation concerne plutôt des fonctions support, ce qui permet d'éviter un éloignement du terrain.

La ministre et la secrétaire d'État sont toutes deux très sensibilisées à ces questions, et continuent à porter une parole forte en interministériel. Il n'aura échappé à personne que la nouvelle directrice de cabinet connaît bien le fonctionnement des agences de l'eau.

L'État sait faire la différence entre les fonctions de « front office », c'est-à-dire la gestion par bassin avec une gouvernance par bassin, et les fonctions de « back office ». La question de la territorialisation, c'est-à-dire la capacité de mobiliser les acteurs de terrain et de conserver une expertise sur des politiques très techniques, est également prise en compte. Il s'agit là du cœur d'activité qui doit être préservé, alors qu'une mutualisation s'impose pour le « back office ». A partir du moment où toutes les agences doivent rapporter à l'UE selon les mêmes cadrages, il est normal que des évolutions puissent être réalisées. La survie du système passe aussi par ces rationalisations.

Enfin, il est important de pouvoir collectivement être capable d'expliquer ce que font les agences de l'eau et quel est leur apport, l'intérêt de la politique de l'eau et de la biodiversité pour l'aménagement du territoire.

M. GUILLAUME souligne que tous les services déconcentrés ont conscience des exigences budgétaires et de la part que chacun doit prendre. C'est dans l'équilibre et la répartition des efforts entre le niveau central et territorial que des chemins doivent être tracés.

10. Point d'avancement du volet eau du plan de relance (information)

M. GUILLAUME remercie le directeur et le ministère pour les 68 millions d'euros supplémentaires dédiés à la biodiversité (3 millions d'euros) et à ses autres actions (65 millions d'euros) dont l'agence bénéficiera.

Mme EVAIN-BOUSQUET présente le volume des actions pré-identifiées par un système de remontées du terrain impliquant les préfectures de région, de départements et les directions territoriales de l'agence. La dotation du volet assainissement et eau potable est de 65 millions d'euros (en crédits relance), dont 18 millions d'euros sont destinés à la restauration de la station d'épuration d'Achères. 127 projets ont été remontés pour un montant de 106 millions d'euros. Un projet sur deux pourrait donc être financé par le plan de relance, sachant que d'autres projets pourraient être pris en charge dans le cadre du plan de reprise voté l'an passé.

Concernant le volet biodiversité, les actions pré-identifiées concernent 9 projets pour un montant d'aides attendues de 4 millions d'euros (la dotation s'élevant à 3,1 millions d'euros). L'agence pourra accompagner les collectivités qui confirmeront leurs projets.

L'engagement du plan de relance comprend des aides à faible montant signées en février et les aides présentées à la commission du 24 mars. 18 projets d'assainissement et d'eau potable ont été remontés pour 16 millions d'euros. La répartition pour les trois projets biodiversité, pour un montant de 1 million d'euros, figure également dans ce volet. Au total, les montants d'aide par région prévisionnels affichent des proportions différentes selon la taille du territoire et la part prise en compte dans la zone Seine-Normandie.

M. GUILLAUME rappelle qu'il s'agit là de la première tranche du plan.

Il rappelle que le but est que les crédits du plan de relance soient rapidement engagés afin de pouvoir aider les acteurs dès 2021, et remercie l'agence d'avoir programmé une commission des aides le 24 mars pour statuer sur cette première tranche. Ainsi, le directeur régional des finances publiques a annoncé qu'il assurerait un suivi d'autres crédits de manière à les réengager dans l'année s'ils ne sont pas dépensés dans l'année. Il était donc important que l'agence de l'eau puisse s'emparer rapidement de ces sujets pour intervenir dans les territoires.

Il renouvelle ses remerciements à Mme BLANC pour ses actions efficaces et engagées à la tête de l'agence, et à tous les membres, nouveaux ou renouvelés, pour leur engagement susceptible de faire perdurer le bon fonctionnement de l'agence.

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu avant les élections régionales et départementales de juin.

○ ○ ○ ○ ○

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 36.

○ ○ ○ ○